

## Chasse, réglementation, régulation

Qu'elle soit passionnée ou sportive, la pratique de la chasse rassemble des gens de tous âges et de tous horizons le temps d'une journée. La France est le pays européen qui compte le plus grand nombre de chasseurs, 1 343 000 en 2009.

Pratiquée seul (à l'approche ou devant soi) ou en groupe, la chasse est une activité très réglementée. Toutes ces règles (par exemple des lois) sont codifiées dans le Code de l'Environnement.



Le respect de ces lois est garanti par une police de l'environnement assurée par les agents et techniciens de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Etablissement public sous la double tutelle des Ministères chargés du Développement Durable et de l'Agriculture, l'ONCFS remplit cinq missions principales (dont la police de la chasse) qui s'inscrivent dans les objectifs gouvernementaux du Grenelle de l'Environnement.

L'ONCFS est présent dans chaque département français (service départemental).

Les chasseurs se rassemblent autour des Fédérations départementales des chasseurs (FDC). Les FDC organisent et structurent la chasse dans chaque département. Avec un personnel administratif et technique, elles assurent des missions de gestion de la faune sauvage et de ses habitats, forment et informent les chasseurs ainsi que le grand public.

La loi " Chasse " de juillet 2000 a notamment instauré l'obligation pour les Fédérations Départementales des Chasseurs (F.D.C.) de rédiger un document intitulé "Schéma Départemental de Gestion Cynégétique" (S.D.G.C.) en concertation avec les acteurs concernés du monde rural.

Ce SDGC, validé par le préfet, a pour vocation de fixer les grandes orientations de la chasse dans le département. Il traduit de façon opérationnelle la politique attachée au territoire concerné via la mise en place d'un panel d'actions relatives à différents domaines :

Gestion des habitats

Suivi et gestion des populations d'espèces chassables et non chassables

Formation des chasseurs et non chasseurs

Communication vers un large public

Sécurité et éthique de la chasse

De façon simplifiée, la période de chasse 2011 s'étale du 25 septembre 2011 au 29 février 2012.

Durant cette période les espèces classées chassables seront prélevées. La chasse au grand gibier est particulièrement réglementée avec des quotas de prélèvement sur chaque territoire

Voici pour exemple le tableau de chasse grand gibier du département du Loiret pour la saison 2010/2011 :

10 000 chevreuils

2400 cerfs

12 000 sangliers

En fonction des territoires et de l'évolution des populations de gibier certaines espèces de petits gibiers sont également réglementées. Après d'autres départements comme le Finistère, le Loiret, pour cette saison de chasse 2011 -2012 a mis en œuvre un nouveau dispositif pour surveiller les prélèvements des bécasses. Un carnet spécifique a été fourni par la fédération des chasseurs du Loiret à tous les chasseurs afin de limiter et de contrôler les prélèvements de

cet oiseau migrateur qui aime passer les quelques mois d'automne et d'hiver dans notre région. D'autres régions ont mis en place des dispositifs similaires pour le lièvre.

A travers ces tableaux de chasse annuels et des études scientifiques, les chasseurs régulent les populations de faune sauvage et permettent ainsi de limiter les dégâts sur les cultures, de favoriser la régénération naturelle des forêts, de limiter les maladies (par exemple la myxomatose chez le lapin)...

Pour conclure, la chasse a un rôle important dans la gestion des espèces (gibier ou non) et des milieux naturels :

- Les Jachères environnement et faune sauvage

- Les plantations de haies

- L'étude **PEGASE** (**PE**rdrix **G**rise-**A**griculture : un **S**ystème à **E**xpliciter)

- Le réseau AGRIFAUNE et l'expérimentation "Bord de champs"

Richard MALBERT

---

#### Bibliographie

<http://www.chasseursducentre.fr/site45/>

<http://www.oncfs.gouv.fr/>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Chasse>

<http://www.chasseurdefrance.com/>

Tableau : Alexandre François Desportes (1661-1743)